



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2002

Cinquante-sixième session
Point 123 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/56/736/Add.1)]

56/276. Examen des activités d'information à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen des activités d'information menées dans les services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies autres que le Département de l'information¹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹, et attend avec beaucoup d'intérêt la présentation aux organes intergouvernementaux compétents de l'étude d'ensemble visée au paragraphe 150 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 ainsi que des conclusions et recommandations du Comité de l'information et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

2. *Décide* que l'étude d'ensemble visée au paragraphe 1 ci-dessus devrait également porter sur les différentes versions linguistiques des documents publiés par des services autres que le Département de l'information.

*97^e séance plénière
27 mars 2002*

¹ A/C.5/56/17.